



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Original: anglais

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Cinquième session
Nairobi, Kenya
novembre 2010

DOSSIER DE CANDIDATURE N° 00434
POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN 2010

A. ÉTAT(S) PARTIE(S)

Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.

Arménie

B. NOM DE L'ÉLÉMENT

B.1. Nom de l'élément en anglais ou français

Il s'agit du nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications concernant la Liste de sauvegarde urgente. Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères, ponctuation et espaces compris. Le nom doit être transcrit en caractères latins Unicode (Basic Latin, Latin-1 Supplément, Latin Extended-A ou Latin Extended Additional).

L'art des croix de pierre arméniennes. Symbolisme et savoir-faire des Khachkars

B.2. Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant

Il s'agit du nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1). Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères Unicode (latins ou autres), ponctuation et espaces compris.

Խաչքարի խորհուրդը, արվեստն ու խաչքարագծությունը

B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant

Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionner, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément par lequel l'élément est également désigné, en caractères Unicode (latins ou autres).

C. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT

C.1. Identification des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Selon la Convention de 2003, le patrimoine culturel immatériel ne peut être identifié que par rapport à des communautés, groupes ou individus qui le reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Il est par conséquent important d'identifier clairement une ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé. Les informations fournies doivent permettre au Comité d'identifier les communautés, groupes ou individus principalement concernés par l'élément, et doivent être en cohérence avec les rubriques 1 à 5 ci-dessous.

La population arménienne de la République d'Arménie et les communautés arméniennes de la diaspora, ainsi que les artisans individuels de nombreuses villes et villages arméniens. Tous les praticiens listés ci-dessous sont répertoriés à l'inventaire national de l'Arménie, ont obtenu un certificat d'expert national et ont l'expérience de la transmission de leur savoir-faire à autrui :

- Hambartsumian Varazdat (Yerevan)
- Mkrtchian Hovhannes (Yerevan)
- Khachikyan Harutyun (Yerevan)
- Yanikin Robert (Yerevan)
- Rubenyan Aramais (Yerevan)
- Rubenyan Arthur (Yerevan)
- Harutyunian Vardan (Yerevan)
- Harutyunian Varazdat (Yerevan)
- Khachikyan Eghya (Yerevan)
- Petrosyan Davit (Yerevan)
- Chakhalyan Martiros (Yerevan)
- Martirosyan Aramayis (Yerevan)
- Smbatian Harutyun (Yerevan)
- Khachatrian Karen (Yerevan)
- Sargsyan Arsen (Yerevan)
- Mirzoyan Gaguik (Yerevan)
- Sargsyan Tigran (Yerevan)
- Martirossian Hovhannes (Yerevan)
- Asatrian Ashot (Yerevan)
- Danielyan Norayr (Yerevan)
- Ter-Hovhannisyan Ara (Yerevan)
- Panosyan Arsen (Kotayk marz, Argel village)
- Paruyryan Paruyr (Argel village)
- Paruyryan Arthur (Argel village)
- Nazaretian Avetik (Hnaberd village)
- Arakelian Vardges (Oshakan)
- Ter-Hovhannisian Ara (Haghtanak)
- Khachbulaghyan Artak (Charentsavan)
- Lusikyan Suren (Artik, Norashen village)
- Karapetyan Ashot (Martuni, Geghahovit village)

- Hovhannesyan Hayk (Aparan)
- Vardanyan Sasoun (Spitak)
- Aslanyan Rafael (Georgia, Akhaltsikhe)
- Nalbandyan Ruben (Etchmiadzin)
- Nalbandyan Meruzhan (Etchmiadzin)
- Nalbandyan Armen (Etchmiadzin)
- Kutoyan Zaven (Gyumri)
- Khachatryan Harutyun (Gyumri)
- Melkonyan Kaycer (Gyumri)
- Banshumjan Hrayr (Gyumri)
- Gevorgyan Arthur (Gyumri)
- Aghanyan Levon (Gyumri)
- Petrosyan Artak (Gyumri)
- Tokmajyan Davit (Gyumri)

C.2. Situation géographique et étendue de l'élément, et localisation des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Cette rubrique doit identifier l'étendue de la présence de l'élément, en indiquant si possible les lieux où il se concentre. Si des éléments liés sont pratiqués dans des régions avoisinantes, veuillez le préciser.

La présente candidature concerne l'élément tel qu'il est pratiqué en République d'Arménie, et on peut retrouver les pratiques qui s'y rapportent au sein des communautés arméniennes de la diaspora.

C.3. Domaine(s) représenté(s) par l'élément

Identifiez brièvement le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel représenté(s) par l'élément, qui peuvent être un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention (cette information sera principalement utilisée pour la visibilité, si l'élément est inscrit).

Artisanat traditionnel, pratiques sociales, rituels

D. BREF RÉSUMÉ DE L'ÉLÉMENT

Cette rubrique est particulièrement utile, car elle permet au Comité d'identifier rapidement l'élément proposé pour inscription et, en cas d'inscription, elle sera utilisée à des fins de visibilité. Elle doit être un résumé des éléments fournis au point 1 ci-dessous mais ne doit pas constituer une introduction à ce point.

Le khachkar est une stèle plate érigée en plein air, à la verticale, atteignant 1,5 m, avec en son centre une croix sculptée de manière ornementale, reposant sur le symbole du soleil ou de la roue de l'éternité, accompagnée de motifs géométriques, végétaux, animaux et de personnages sculptés dans la pierre (photo 1). Les croix de pierre ont très souvent des feuilles de palmier symbolisant la résurrection du Christ. La croix donne à la fois l'image d'une philosophie de la victoire et de la rédemption, et elle est présentée au centre de l'univers comme un arbre de vie sur la montagne du paradis, symbole d'avenir et d'éternité. Jadis, la raison la plus couramment invoquée pour ériger un khachkar était le salut de l'âme d'une personne en vie ou décédée. Aujourd'hui, ses principales fonctions sont sociales : point focal du culte, relique facilitant la communication entre séculier et divin, offrant aide et protection et servant de pierre commémorative.

L'environnement culturel arménien est impossible à envisager sans le khachkar qui est considéré comme un objet sacré dont la seule présence en fait un indicateur, un défenseur et un consécuteur de terrain : cela explique l'emplacement des khachkars au croisement ou au bord

des routes, le long des frontières, sur les collines dominant la plaine et près des sources (photo 2).

Le savoir-faire des khachkars se transmet en famille ou du maître à l'apprenti, par l'enseignement de méthodes et techniques traditionnelles tout en encourageant le particularisme régional et l'improvisation individuelle.

1. IDENTIFICATION ET DÉFINITION DE L'ÉLÉMENT (CF. CRITÈRE R.1)

C'est la rubrique de la candidature qui doit démontrer que l'élément satisfait au critère R.1 : « L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ». Une explication claire et complète est essentielle pour démontrer que l'élément à inscrire est conforme à la définition du patrimoine culturel immatériel par la Convention. Cette rubrique doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

- a. une explication de ses fonctions sociales et culturelles, et leurs significations actuelles, au sein et pour ses communautés,*
- b. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément,*
- c. tout rôle ou catégorie spécifiques de personnes ayant des responsabilités spéciales à l'égard de l'élément,*
- d. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.*

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a. que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés. » ;*
- b. que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;*
- c. qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;*
- d. qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et*
- e. qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».*

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette rubrique doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordés en détail dans le dossier de candidature.

Avec l'adoption du christianisme comme religion officielle de l'Arménie en 301 apr. J.-C., ajouté à un certain nombre de composantes de l'identité nationale, comme l'alphabet arménien, le livre, etc., se sont forgés les principes d'organisation du lieu sacré, le culte national de la croix et l'iconographie. L'évolution de ces composantes et du milieu historique et culturel a conduit à l'apparition des khachkars.

En ville, les gens voient davantage le khachkar comme un moyen de forger la mémoire, l'entreprise, l'amitié, et comme une expression d'un art national traditionnel. Pour les communautés de la diaspora, le khachkar est un élément qui les relie à leurs racines historiques, leur terre natale, un moyen de préserver leur identité nationale. Comme l'affirme un Australo-Arménien : « Peu importe là où nous vivons, le khachkar ne perdra pas sa raison d'être, parce qu'il fait partie de nous-mêmes ». Le maître acclamé du khachkar, Varazdat Hambartsumian, l'a précisément défini de la manière suivante : « Pour les Arméniens qui vivent loin de leur terre natale, le khachkar est un élément de nostalgie. C'est une marque de naissance sur la face de l'Arménie et dans le cœur d'un Arménien, et c'est pour nous une sorte d'expression d'auto-préservation ».

La composition du khachkar a une triple structure, en son centre apparaît l'arbre de la croix, le bas symbolise la terre, le haut, le ciel. L'arbre de la croix signale en haut – Dieu, en bas – le dragon, à gauche et à droite – le séculier et le spirituel, le passé et l'avenir, la mort et l'immortalité. Il classe par catégorie la végétation, les animaux, les humains et les saints, autrement dit, il intègre plusieurs attributs de l'arbre de l'univers (photo 3). La ligne en relief rassemble, comme un fil tissé, la rosette, la feuille de palme, la croix, la bande d'angle et autres, tournant à l'infini et en souplesse en essayant d'éviter les angles saillants. La ligne

ininterrompue donne visiblement l'apparence de l'éternité et le caractère fini de la composition. Le khachkar est une image iconographique fondamentale qui évoque la conception universelle du monde chez les Arméniens (photo 3A).

Pour créer un khachkar, on emploie en général des matériaux locaux, comme le basalte ou le tuf ocre rouge. Dans une première phase, la taille de la stèle est ébauchée selon certaines proportions, et le futur monument est lissé en surface. Les ornements de la future composition y sont esquissés. La création de sculptures géométriques complexes et proportionnelles nécessite de prendre des mesures précises avec une règle et un compas. Différents outils de sculpteur sont également utilisés : burin, gouge, pointe fine, marteaux. Le travail de sculpture sans ébauche préalable est aussi répandu. La principale technique de sculpture est celle du double croisement dans lequel deux coins d'une forme future sont esquissés par deux lignes parallèles et sculptés vers la ligne médiane imaginaire. Les motifs sculptés sont polis au sable fin. Les petites cassures et irrégularités qui se produisent au moment de sculpter la pierre sont ensuite estompées avec du plâtre d'argile ou de la chaux, puis l'ensemble est peint.

À l'origine, le savoir-faire se transmettait de père en fils, de nos jours aussi du maître artisan à l'apprenti par la pratique dans des ateliers privés (photo 4). Les maîtres sont appelés 'esquisseurs', 'ouvriers', 'compileurs', 'inventeurs', 'décorateurs', 'peintres', 'sculpteurs', etc. de khachkars ; la création de khachkar est une profession multidimensionnelle – allant de l'architecture à la sculpture, et la création de chaque khachkar exige non seulement d'avoir une bonne connaissance des matériaux, du métier et de l'histoire, mais aussi des compétences en dessin, taille de pierre, sculpture, architecture, construction, ainsi qu'un travail dur, un réel talent et du temps.

Les khachkars sont érigés pour les raisons les plus variées de la vie sociale, économique et politique, les motifs reflétant aussi bien les moments joyeux et tragiques de l'existence. Toute personne croyante, peu importe son intention dès lors qu'elle ne contredit pas les perceptions morales chrétiennes dominantes, peut ériger un khachkar. Les motivations spirituellement ou socialement importantes sont plus en évidence. On peut les classer de la manière suivante :

- a. Construction séculière et spirituelle (construction, rénovation ou fondation d'une tour, d'un pont, d'une maison d'hôtes, d'un château d'eau, d'une église) ;
- b. Activités économiques, administratives et communales (plantation d'un jardin, préparation d'une terre de culture, réglementation de la consommation d'eau, démarcation et ratification de périmètre, implantation d'un établissement humain, signature d'ordres, accords ; nomination à un poste officiel, ratification de donations) ;
- c. Situations de guerre (victoire militaire, entrée en guerre, pertes, disparitions) ; (photo 5)
- d. Vie familiale-personnelle (situations diverses, tragédies) ;
- e. Événements religieux-mystiques (vision).

Il y a une cérémonie religieuse précisément liée à la mise en place d'un khachkar, qui est la bénédiction (prière, lecture, signe de croix) et l'onction de la stèle (« nettoyage » avec le saint chrême ou l'eau et le vin). Le rituel repose sur l'idée qu'un sujet inanimé n'a aucun pouvoir s'il n'est pas habité par Dieu. Une pratique particulièrement intéressante est celle de la consécration du vin : dans le cas des khachkars sur lesquels le raisin « producteur de vin » et la grenade sont les éléments requis de la composition (photo 6), cette pratique est l'image d'une onction avec le sang de Dieu. Après avoir été béni et consacré, le khachkar possède déjà des pouvoirs sacrés et peut apporter une aide, une protection, une victoire, une longue vie, une mémoire, une médiation pour le salut de l'âme. Du fait qu'il soit érigé à l'extérieur et de par l'invitation à l'adoration de la croix, le khachkar est accessible à tous les croyants. L'une des principales caractéristiques du khachkar est précisément l'assurance d'un lien direct (sans médiation) entre les croyants et le pouvoir sacré et son symbole.

Qui plus est, le khachkar est aussi étroitement lié à un grand nombre de croyances et de pratiques populaires. Dans cette perspective, les khachkars les plus vénérés sont ceux réputés guérir des maladies, en particulier ceux que l'on surnomme les « sauveurs-de-tout ». La liste des khachkars « spécialisés » comprend les « croix bleues » ou « croix de la toux », les « croix de la colère » qui sont des signes attribués pour la prévention des catastrophes naturelles.

La tradition du pèlerinage au khachkar le plus proche qui se pratique à l'occasion de certaines

fêtes et rituels est encore préservée de nos jours. À partir des années 1960 ont surgi de nouveaux cimetières avec de nouveaux khachkars. À peu près dans le même temps, le khachkar a été déclaré monument national. Ses fonctions se sont étendues à celles de mémorial, obélisque, monument décoratif, élément de valeur nationale, souvenir. (DVD, livret de Varazdat Hambartsumyan)

2. CONTRIBUTION À LA VISIBILITÉ ET À LA PRISE DE CONSCIENCE, ET ENCOURAGEMENT AU DIALOGUE (CF. CRITÈRE R.2)

La candidature doit démontrer (critère R.2) que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ».

Expliquez en quoi l'inscription sur la Liste représentative contribuera à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à faire prendre davantage conscience aux niveaux local, national et international de son importance. Cette rubrique ne doit pas traiter la manière dont les inscriptions apporteront une plus grande visibilité à l'élément, mais la façon dont son inscription contribuera à la visibilité du patrimoine culturel immatériel d'une façon plus générale.

Expliquez en quoi l'inscription favorisera le « respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, ainsi que le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus ».

Le khachkar fait appel à un ensemble de disciplines : religion, philosophie, ethnographie, folklore, historiographie, lithographie, architecture et sculpture. De plus, il comporte des éléments inhérents à diverses techniques : sculpture, décors de croisillon, nœuds et entrelacs exécutés dans la broderie, le tissage de tapis et autres arts appliqués. Dans cette perspective, on peut suggérer que le khachkar favorise non seulement le dialogue entre différentes cultures mais aussi le « dialogue » entre différents métiers. Et son inscription sur la Liste du patrimoine immatériel de l'humanité pourrait avoir un effet positif sur le maintien et les échanges dans la tradition de création d'ouvrages d'art similaires, stimulant ainsi la diversité d'expressions culturelles et mettant en valeur des savoir-faire menacés de disparition.

Étant largement utilisé et répandu dans les communautés arméniennes à travers le monde, le khachkar par son inclusion dans la Liste donnerait une plus grande visibilité au patrimoine culturel immatériel dont il ferait la promotion en servant de moyen de transmission de ses idées, intentions et objectifs, ainsi que des valeurs de l'UNESCO pour ceux qui entretiennent d'étroites relations avec les Arméniens dans leur pays respectif.

À l'origine tous les ornements représentaient des symboles remarquables pour nos ancêtres qui pouvaient « lire le texte » gravé sur un khachkar. Certaines figures sont communes à plusieurs cultures. Selon M. Tigran Hakobyan, chef du Centre arménien de la création populaire et de l'artisanat, le motif connu sous le nom « nœud du bonheur ou de l'éternité » est porté par les femmes comme un élément décoratif dessiné sur la poitrine ; la figure de « l'arbre de vie » qui sert aussi d'ornement sur les robes des femmes, est largement répandue dans l'art asiatique et européen pour symboliser le courage et la fidélité. Toutefois, l'aspect le plus typique de l'ornementation des khachkars arméniens est la prédominance de chaînes et d'entrelacs (photo 7). On pourrait avoir l'impression que ces formes géométriques sont des motifs purement décoratifs. En fait, dans le khachkar tout a une signification : la répétition rythmique des figures symbolise l'éternité. C'est réellement un exemple d'art créatif puisque sur plus de 50 000 khachkars en Arménie, chacun a sa propre composition et il n'y en a pas deux pareils. Mais surtout, le khachkar relie les Arméniens à tous les peuples qui savent comment un objet inanimé peut non seulement être admiré, mais aussi vénéré s'il devient une tradition vivante pour honorer les saints, la mémoire des ancêtres et l'éternité de l'âme. Il témoigne du fait que les valeurs culturelles et humaines communes ont plus d'importance que les différences et les divisions personnelles entre les individus.

Sa proclamation pourrait également induire l'engagement de la coopération avec l'Arménie dans la région sur la reconstruction et la rénovation des monuments arméniens historiques et culturels dans les États voisins et ceux de nos voisins en Arménie. Cette coopération suppose avant tout le partage des connaissances, l'expertise et la pratique, l'étude conjointe, le travail

d'inventaire, la préservation et la sensibilisation, ainsi que la promotion de métiers associés et les progrès de la coopération régionale et internationale. La présentation et la sauvegarde du savoir-faire des khachkars peut aussi s'inscrire dans le cadre du projet Caucase de l'UNESCO visant à élargir le dialogue interculturel entre le Caucase et les pays Baltes dont une partie est développée afin de promouvoir le rôle clé de la créativité artistique dans les arts visuels et du spectacle et les industries culturelles, en vue de stimuler la créativité contemporaine dans les différents secteurs de la culture et de promouvoir les artistes et artisans du Caucase du Sud en dehors de la région. Tout cela aidera à favoriser le respect mutuel des communautés pour leur diversité culturelle et améliorer les rapports et l'interaction entre les individus et les groupes créatifs.

3. MESURES DE SAUVEGARDE (CF. CRITÈRE R.3)

Les points 3.a. à 3c. exigent l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde comme demandé dans le critère R.3 : « Des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ». De telles mesures devraient refléter la participation la plus large possible des communautés, groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, aussi bien dans leur formulation que dans leur mise en œuvre.

3.a. Efforts en cours et récents pour sauvegarder l'élément

Décrivez les efforts en cours et récents de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés pour assurer la viabilité de l'élément. Décrivez les efforts du ou des État(s) partie(s) concerné(s) pour sauvegarder l'élément, en précisant les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées.

Aujourd'hui, le savoir-faire des khachkars est sauvegardé grâce à la transmission traditionnelle de père en fils et de maître à apprenti, mais aussi à travers la recherche, la documentation et l'action de sensibilisation au niveau national. Les institutions publiques le soutiennent aussi directement à travers les commandes de khachkars adressées à diverses occasions pour des monuments et des mémoriaux. Les efforts les plus récents sont les suivants :

- Le maître acclamé Varazdat Hambartsumyan a créé la fondation charitable « École de fabrication de croix de pierre » et organise une collecte de fonds pour ouvrir une école de khachkars avec un atelier et des salles de classe.
- Le maître national Ruben Nalbandian est l'auteur de l'innovation dans l'art de fabrication de khachkar : avec ses frères il a créé des croix de pierre ornées des trente-six lettres de l'alphabet arménien. Elles ont été bénies par Sa Sainteté Karekin II, Catholico de tous les Arméniens, et érigées au chevet de l'église Saint Mesrop Mashtots dans le village d'Oshakan en 2005, à l'occasion du 1600e anniversaire de l'alphabet arménien. Chaque stèle représente une lettre ornée d'éléments décoratifs.
- Le premier livre sur le savoir-faire des khachkars est sur le point d'être finalisé.
- Les conservateurs arméniens participent à un grand nombre de festivals, colloques et salons professionnels au niveau local et international, à l'exemple du salon le plus récent, tenu du 24 juillet au 31 août 2009, au Liban, avec une démonstration pratique de la fabrication de khachkars.
- Du 5 au 7 novembre 2009, la Conférence régionale de la CEI « Politique culturelle – Politique pour la Culture », s'est tenue à Yerevan en présence d'experts internationaux, pour discuter des moyens de sauvegarde des khachkars.
- Un site Web, créé avec le soutien financier de l'UNESCO, présente au moyen de galeries virtuelles et de textes compressés une image complète de la culture et de l'art des khachkars, ainsi que les réalités et les difficultés de la vie nationale et la perspective mondiale, qui en ont stimulé la formation, le développement et la longévité.
- Un livre « Khachkar : Origines, Fonctions, Iconographie, Sémantiques » par Hamlet Petrosian, chercheur, scientifique, Professeur au Département de Culturologie de l'Université d'État de Yerevan, paru en 2008 et qui, d'après l'étude des sources, l'analyse sémantique, historique,

culturelle et archéologique, recrée l'image complète de la culture des khachkars.

Des khachkars arméniens ont été donnés et exposés dans les locaux des Nations Unies à New York, de l'AIEA à Vienne ou encore au pied du Parlement de Sydney.

- Pour les Journées de la Culture arménienne en France en 2006, dans le cadre de l'exposition « Armenia Sacra », plus de 40 khachkars ont été ramenés d'Arménie et exposés au Louvre, à Paris et dans d'autres villes françaises.

- Les informations concernant la proposition d'inscription des khachkars sont consultables sur les sites Web des Ministères de la Culture, de la Diaspora et des Affaires Étrangères. L'événement a été l'objet d'une large couverture des médias arméniens et de la diaspora.

3.b. Mesures de sauvegarde proposées

Pour la Liste représentative, les mesures de sauvegarde sont celles qui peuvent aider à renforcer la viabilité actuelle de l'élément et permettre à cette viabilité de ne pas être menacée dans le futur, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant.

Citez et décrivez les différentes mesures de sauvegarde qui sont élaborées et qui, une fois mises en œuvre, sont susceptibles de protéger et de promouvoir l'élément, et donnez des informations succinctes sur divers aspects tels que leur ordre de priorité, les domaines d'application, les méthodologies, les calendriers, les personnes ou organismes responsables, et les coûts.

Aujourd'hui en Arménie l'éducation formelle sur le savoir-faire des khachkars – manuels, écoles, cours et formations spécialisés – est insuffisante. La transmission des savoir-faire se fait essentiellement dans des ateliers privés où les maîtres reçoivent des commandes tout en ayant un nombre limité d'apprentis/d'élèves. La surface réduite et les mauvaises conditions d'installation ne permettent pas d'avoir beaucoup d'élèves, ce qui serait propice à une meilleure transmission des compétences et présenterait un avantage financier pour le maître afin de couvrir une partie des frais importants qu'implique l'ensemble du processus de fabrication de khachkar : acquisition, transport de gros blocs de pierres, préparation des instruments, exposition, etc. Étant donné la spécificité de ce savoir-faire, il faut que des mesures de sauvegarde soient mises en place en premier lieu à un niveau proche de la population, sachant que les principaux détenteurs des connaissances et des savoir-faire sont les praticiens eux-mêmes. En l'état actuel des choses, le risque est que certains éléments de la tradition meurent, perdent leur raison d'être ou disparaissent si des efforts suffisants et ciblés ne sont pas accomplis.

Un montant de 38,5 millions de drams (env. 100 500 dollars EU) a été affecté à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2010. Une partie de cette somme est spécialement affectée à la sauvegarde du savoir-faire des khachkars et répartie de la façon suivante :

- 6.800 \$ seront versés par le Ministère arménien de la Culture pour la publication d'un manuel sur « Le savoir-faire des khachkars ». Responsables : les maîtres - père et fils - Panosian Arsen, Paruyrian Paruyr et Paruyrian Arthur.
- 13.000 \$ pour organiser des stages de formation sur le savoir-faire des khachkars. Cette action vise à renforcer les capacités des praticiens et à encourager la transmission des connaissances et du savoir-faire en organisant des master classes. Instance responsable : le Ministère arménien de la Culture.
- 1.200 \$ pour la traduction de films sur le symbolisme et le savoir-faire des khachkars afin d'améliorer la visibilité et la prise de conscience internationale. Instance responsable : le Ministère arménien de la Culture.
- 5.200 \$ pour une série d'émissions télévisées sur des fabricants de khachkars arméniens réputés, qui seront produites et diffusées sur les chaînes culturelles 'Ararat' et 'Shoghakat'.

Les mesures de sauvegarde à long terme couvriront les domaines suivants :

Éducation

- Introduction de cours de formation dans le programme actuel d'enseignement des khachkars

à l'Académie des Beaux-Arts et au Département de Culturologie de l'Institut national arménien de pédagogie Kh. Abovyan et inclusion dans un programme de master en deux ans.

- Introduction de cours de formation dans les centres culturels régionaux ou les services municipaux.
- Ouverture d'une école de sculpture professionnelle à Yerevan.
- Expansion du programme d'étude sur le symbolisme et le savoir-faire des khachkars dans les établissements d'enseignement supérieur concernés en Arménie.

Sensibilisation de la communauté

- 5.200\$ - Série d'émissions télévisées décrivant le khachkar en tant que patrimoine immatériel tangible et vivant. L'instance responsable est le Ministère de la Culture.
- Publication et diffusion de matériel d'information (brochures, affiches, etc.) sur les chefs-d'œuvre du patrimoine immatériel de l'humanité en général, et sur les traditions, les pratiques sociales et les rituels associés au khachkar, en particulier.
- Expéditions scientifiques dans les marzes (régions) pour y étudier les nouvelles fonctions rituelles des khachkars. L'instance responsable est le Centre de recherche scientifique du patrimoine historique et culturel.
- Collecte et numérisation et promotion des vieux enregistrements. L'instance responsable est le Centre de recherche scientifique du patrimoine historique et culturel.
- Finalisation des bases de données sur le patrimoine immatériel et création d'un site Web trilingue sur « Le khachkar arménien ».
- Institution d'un prix décerné à ceux qui auront apporté une remarquable contribution scientifique ou culturelle à la popularisation des khachkars afin de sensibiliser et mieux faire respecter ce savoir-faire et encourager les praticiens en Arménie.
- Organisation de festivals culturels et d'expositions en plein air incluant des éléments de sculpture sur bois et de fabrication de khachkars dans toutes les régions de l'Arménie. Ces événements serviront d'ateliers et de master classes aux participants (essentiellement des praticiens locaux). Ce sera une bonne plateforme pour la revitalisation et le renforcement des traditions locales.

L'Académie nationale des Beaux-Arts de Yerevan, avec un soutien approprié, organisera des cours, la projection de films documentaires, des conférences et des colloques dans le cadre d'églises arméniennes de renom, afin d'offrir une plus grande visibilité nationale et internationale au symbolisme des khachkars et mieux faire connaître ce savoir-faire.

La fabrication de khachkar était un travail traditionnellement réservé aux hommes, et c'est encore souvent le cas, car c'est un métier de force très laborieux. Les femmes se consacrent davantage à l'étude du symbolisme et du savoir-faire des khachkars et aux efforts de rénovation. Le but est de promouvoir l'engagement des femmes à travers les programmes d'enseignement et l'apprentissage.

3.c. Engagement de la communauté, du groupe ou des individus concernés

La faisabilité de la sauvegarde dépend en grande partie des aspirations et de l'engagement de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés. Cette rubrique doit démontrer que la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés ont la volonté et s'engagent à sauvegarder l'élément si les conditions sont favorables. La meilleure preuve sera souvent la démonstration de leur implication dans les mesures de sauvegarde passées et présentes, et de leur participation à la formulation et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde futures, plutôt que de simples promesses ou affirmations de leur soutien ou de leur engagement.

Après plusieurs décennies d'interdiction du culte et de l'utilisation des khachkars sous la période soviétique, la tradition a prévalu avec la renaissance du savoir-faire surtout à la fin des années 1980 grâce à la fidélité de ses maîtres et détenteurs du symbolisme.

- Le maître Varazdat Hambartsumyan est l'auteur de plus de 400 khachkars qui sont représentés en Arménie et ailleurs. Il a formé une vingtaine d'apprentis, a créé la fondation charitable « Ecole de fabrication de croix de pierre » et organise une collecte de fonds pour ouvrir une école de khachkars dotée d'un atelier et de salles de classe.
- Le maître réputé Arsen Panosyan a ouvert sa maison musée en 1990, avec un atelier où, en 55 ans de pratique, il a formé plus de 69 élèves et transmis ses connaissances et son art à ses deux fils (maître Panosyan et ses fils sont renommés pour leurs motifs ornementaux uniques en trois ou quatre couches). En fonction des moyens financiers disponibles, il souhaiterait rénover et agrandir son atelier pour pouvoir accepter davantage d'élèves à qui transmettre le savoir-faire.
- Le maître national Ruben Nalbandyan est l'auteur de l'innovation dans l'art de fabrication de khachkars et de croix de pierre aux lettres de l'alphabet arménien. Durant ses années d'exercice, il a créé 500 khachkars aujourd'hui représentés dans une cinquantaine de pays, il a un atelier dans le village arménien d'Arshaluys où il a formé 20 élèves. Il va prendre part à la mise en œuvre du plan d'action. (ouvrage du maître R. Nalbandyan)
- Le Musée des Arts populaires s'est mobilisé et va continuer à organiser des expositions sur les khachkars et leur savoir-faire.

3.d. Engagement des États parties

La faisabilité de la sauvegarde dépend également du soutien et de la coopération de l'(des) État(s) partie(s) concerné(s). Cette rubrique doit démontrer que l'État partie concerné est prêt à soutenir l'effort de sauvegarde en créant des conditions favorables à sa mise en œuvre, et doit décrire comment l'État partie a démontré un tel engagement par le passé et pour l'avenir. Les déclarations et les promesses de soutien sont moins instructives que les explications et les démonstrations.

Le Ministère arménien de la Culture est chargé de la politique culturelle et de la mise en application de la législation sur la sauvegarde et la promotion de l'artisanat, y compris les khachkars. Les mesures législatives suivantes ont été adoptées :

- Loi sur les Principes de la législation culturelle - 20 novembre 2002 ;
- Réglementation sur le développement de l'artisanat en République d'Arménie - décision gouvernementale du 28 juillet 2005 ;
- Ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel -20 mars 2006;
- Réglementation sur la préservation du patrimoine culturel immatériel, la protection de sa vitalité - décision gouvernementale du 23 novembre 2006;
- Calendrier d'événements provenant de la réglementation sur la préservation du patrimoine culturel immatériel, protection de sa vitalité - Décision gouvernementale du 3 mai 2007 ;
- Programme sur la popularisation de la culture – Décision gouvernementale du 29 janvier 2009 : inclut certaines parties concernant la préservation et la promotion du patrimoine immatériel ;
- Loi sur le Patrimoine culturel immatériel - 7 octobre 2009 : les khachkars sont répertoriés sur les listes officielles des monuments immeubles historiques et culturels arméniens.

En 2009, le processus d'inventaire du patrimoine culturel immatériel a été lancé en Arménie. « Le savoir-faire des khachkars » est le N12 sur la liste officielle de l'inventaire.

Des cours sur le savoir-faire des khachkars sont inscrits au programme de l'Institut national arménien de pédagogie Kh. Abovyan, qui est le deuxième plus grand établissement d'enseignement supérieur de la République d'Arménie ; des cours seront dispensés à l'Académie nationale des Beaux-Arts de Yerevan et dans les centres culturels régionaux ou les services municipaux.

4. PARTICIPATION ET CONSENTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ, GROUPES ET INDIVIDUS CONCERNÉS DANS LE PROCESSUS DE CANDIDATURE (CF. CRITÈRE R.4)

Cette rubrique demande à l'État partie qui soumet la candidature de prouver que la candidature répond au critère R.4 : « L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

Décrivez comment et de quelle manière la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement au processus de candidature à toutes les étapes, comme le requiert le critère R.4. Les États parties sont en outre encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés voisines, des ONG, des instituts de recherche, des centres d'expertise et autres parties intéressées. La participation des communautés dans la pratique et la transmission de l'élément doivent être traitées dans le point 1 ci-dessus, et leur participation dans la sauvegarde doit être traitée dans le point 3 ; ici les États soumissionnaires doivent décrire la participation la plus large possible des communautés dans le processus de candidature.

Les maîtres ont pris une part active à la préparation du dossier de candidature, ils ont communiqué des informations sur l'état actuel du métier, sa transmission à la jeune génération, ont consulté sur les besoins et problèmes majeurs (maîtres Arsen Panosyan, Paruyr Paruyryan, Artur Paruyryan). Ils ont également présenté des brochures, des DVD, des photos de khachkars et exposé leur processus de fabrication (maîtres Ruben Nalbandyan, Varazdat Hambartsumyan), préparé des lettres de soutien de candidature /voir point b/.

L'Institut des Arts de l'Académie nationale des Sciences a donné des informations sur la sémantique, la structure et l'idéologie de la composition des khachkars.

Le Centre de recherche scientifique du patrimoine historique et culturel a donné des informations sur les fonctions spirituelles/rituelles des khachkars.

Le Centre de la création populaire et de l'artisanat a fourni la liste et les données sur les conservateurs et les praticiens du savoir-faire dans les différentes régions de l'Arménie. Il a également communiqué des renseignements précieux sur les symboles et la sémantique de l'ornementation, ainsi que la juxtaposition des différentes techniques qui entrent dans la composition des khachkars.

Hamlet Petrosyan, spécialiste en archéologie et anthropologie culturelle arménienne, en particulier sur la perception traditionnelle du monde, l'identité et le comportement, les monuments et l'iconographie, Docteur en Sciences historiques, Professeur de culture médiévale, la culture des khachkars et l'identité arménienne à l'Université d'État de Yerevan. A fourni de nombreux éléments d'information scientifique tirés de son livre « Khachkar. Origines, Fonctions, Iconographie et Sémantique ».

Les communautés de la diaspora arménienne ont présenté de nombreuses lettres de soutien en faveur de la Proclamation.

Le Ministère arménien de la Culture a coordonné le travail des différents acteurs.

La Commission nationale arménienne pour l'UNESCO a coordonné le processus global de finalisation du dossier et sa conformité avec les critères de l'UNESCO.

Le Ministère arménien de la Diaspora a veillé à ce que les communautés arméniennes aient une large connaissance du processus de candidature.

4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes.

Prière de joindre au formulaire de candidature les preuves démontrant un tel consentement en indiquant ci-dessous quelle preuve vous fournissez et quelle forme elle revêt.

Outre la participation enthousiaste au processus de préparation de la candidature, toutes les communautés et les individus concernés ont officiellement soutenu la candidature.

Voir lettres ci-jointes de :

- Maître Paruyr Arsen Paruyryan
- Maître Ruben Nalbandyan
- Académie des Beaux-Arts de Yerevan
- Institut national arménien de pédagogie Kh. Abovyan
- Institut d'Archéologie et d'Ethnographie SONP
/ Académie Nationale des Sciences de la République d'Arménie/
- Chaire UNESCO en Histoire de l'art arménien
/ Université d'État de Yerevan/
- Communauté arménienne d'Italie /Uione Degli Armeni D'Italia/
- Communauté arménienne d'Iran /Armenian Diocesan Council-Tehran Ave.Ostad Nejatollahi/
- Communauté arménienne des Pays-Bas
Armeense Culturele Vereniging Abovian
Federatie Armeense Organizaties Nederland
Stichting Verenigde Armeniers in Nederland
- Communauté arménienne de Roumanie /Uniunea Armenilor din Romania/
- Communauté arménienne de Géorgie
- Communauté arménienne de Belgique
Éphorie de l'Église Apostolique Arménienne de Belgique
Comité des Arméniens de Belgique
- Communauté arménienne de Russie /Union des Arméniens de Russie/
- Communauté arménienne de la République tchèque /Représentation de l'Église arménienne de la communauté arménienne de la République tchèque /
- Communauté arménienne d'Argentine /Iglesia Apostolica Armenia Arquidiocesis de Argentina/
- Communauté arménienne de Kazakhstan / centre culturel arménien LUIS/
- Communauté arménienne de Kirghizistan /communauté arménienne NAIRY/
- Communauté arménienne d'Allemagne
Diozese Der Armenischen Kirche in Deutschland
Zentralrat der Armenier in Deutschland
- Communauté arménienne de Pologne /Armenian Assembly of Poland/
- Communauté arménienne de Lettonie /Armenian Apostolic of Riga/
- Communauté arménienne d'Inde /Pastor of Indian Armenians/
- Communauté arménienne d'Égypte /Armenian Orthodox Patriarchate/
- Communauté arménienne du Belarus
Minsk City Cultural Educational Society HAYASTAN
Apostolic Church St. Gregory the Illuminator Religious Community
- Communauté arménienne de Lituanie /Armenian Community of Lithuania, Armenian Assembly of Baltic States/
- Communauté arménienne du Brésil /Comunidade da Igreja Apostolica Armenia do Brasil/

- Communauté arménienne de Grèce / lettre conjointe/
- Communauté arménienne de Chypre
Lettre conjointe du Représentant de la communauté arménienne, de la Chambre des Représentants, du Diocèse et du Parti
- Communauté arménienne du Liban
Armenian Catholicosate of Culicia Antelias-Lebanon
Patriarcat arménien catholique
Union des Églises Évangéliques arméniennes au Proche-Orient
École de Théologie du Proche-Orient
Université Haigazian

4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément

L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel est quelquefois limité par les pratiques coutumières régissant, par exemple, sa transmission, son interprétation, ou préservant le secret de certaines connaissances. Prière d'indiquer si de telles pratiques existent et, si tel est le cas, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui peut être nécessaire pour garantir ce respect.

Au cours de l'histoire tumultueuse de l'Arménie, les khachkars ont traversé différentes périodes – de la prospérité à la suppression (au cours de plusieurs invasions), l'oubli (athéisme soviétique), ou même la destruction (suites de conflit armé). Cependant, comme tout patrimoine culturel immatériel, il a suivi un cycle de vie, s'est adapté au milieu ambiant, a perdu et acquis certains éléments, a vu sa forme évoluer dans certains cas, en donnant naissance à de nouveaux genres ou à des établissements d'enseignement professionnel – allant du classique ou du traditionnel au contemporain (DVD, livre de Ruben Nalbandyan). En bref, il s'est recréé sous différentes formes (photo 8), en gardant malgré tout intact son sens intrinsèque et son caractère sacré. Comme l'a observé l'éminent maître Ruben Nalbandian : « Il porte sur lui l'empreinte du Christ et a hérité du destin du Christ – être crucifié et ressuscité ». Il convient de remarquer qu'avec la renaissance de l'art, il est devenu possible pour les maîtres qui possèdent la connaissance du métier et son symbolisme d'allonger la durée des études et de transmettre le savoir-faire et les compétences.

Avec le temps, certaines différences sont également apparues dans les fonctions du khachkar, suivant la région, le lieu ou la communauté. Par exemple, dans les zones rurales plus proches de la culture populaire, les gens ont plus souvent l'habitude de se tourner vers les khachkars pour obtenir une guérison que ne le font les gens des villes (photo 9). Après le séisme de 1988, les khachkars se sont multipliés, surtout dans les régions dévastées où ils ont servi à honorer la mémoire des victimes et symboliser l'éternité de l'âme. De ce fait, leurs fonctions se sont limitées à de tristes missions. Par conséquent, l'accès au khachkar en tant qu'artefact et expression religieuse et culturelle doit respecter un code d'éthique et des pratiques généralement admises s'agissant du caractère sacré du patrimoine.

La protection des khachkars relève de la loi de la RA sur les « Principes de la législation culturelle » et de la loi de la RA sur la « Protection du bien public ».

5. INCLUSION DE L'ÉLÉMENT DANS UN INVENTAIRE (CF. CRITÈRE R.5)

C'est la rubrique dans laquelle l'État partie doit démontrer que la candidature satisfait au critère R.5 : « L'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s) tel que défini dans les articles 11 et 12 ».

Indiquez l'inventaire dans lequel l'élément a été inclus, ainsi que le bureau, l'agence, l'organisation ou l'organisme chargé de le tenir à jour. Démontrez que l'inventaire a été dressé en conformité avec les articles 11 et 12, et notamment avec l'article 11 paragraphe (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et l'article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis à jour.

L'inclusion dans un inventaire de l'élément proposé ne devrait en aucun cas impliquer ou nécessiter que le ou les inventaire(s) soient achevés avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà intégré l'élément dans un inventaire en cours d'élaboration.

Le Ministère de la Culture est chargé de la tenue de l'inventaire officiel. Le savoir-faire des khachkars figure dans 'l'inventaire en cours' depuis le lancement du processus en Arménie en 2009. « Le savoir-faire des khachkars » est le N12 sur la liste de l'inventaire officiel. Il a été identifié et défini avec la participation des personnes et des organisations suivantes :

- Le Centre de la création populaire et de l'artisanat qui a fourni la liste et les données sur les conservateurs et les praticiens du savoir-faire dans les différentes régions de l'Arménie.
- Les fabricants de khachkars, le maître Ruben Nalbandyan, Arsen Panosyan et Arthur et Paruyr Paruyryan, qui ont communiqué des informations sur la pratique en cours, les conditions, les modes de transmission et les fonctions des khachkars.
- L'Institut d'Archéologie et d'Ethnographie de l'Académie nationale des Sciences, qui a mené des expéditions scientifiques dans plusieurs marzes (régions d'Arménie) pour étudier sur place le degré de préservation de certains éléments du patrimoine, dont les khachkars.
- L'Institut des Arts de l'Académie nationale des Sciences, qui a communiqué des informations sur la sémantique, la structure et l'idéologie de la composition des khachkars.
- Le Centre de recherche scientifique du Patrimoine historique et culturel qui a réalisé une étude et présenté des informations sur les fonctions spirituelles/rituelles des khachkars.
- L'Agence pour la Conservation des monuments historiques et culturels qui a fourni la liste officielle des monuments, y compris des khachkars sur le territoire arménien, ainsi que des données sur les khachkars.
- Le Service de protection de l'environnement historique et des réserves culturelles des musées, qui a soumis des informations sur les mesures en cours relatives à la préservation des khachkars sur le territoire des réserves.
- L'ONG Research on Armenian Architecture qui a fourni des données sur l'érection de khachkars arméniens modernes dans différents pays.

DOCUMENTATION
a. Documentation obligatoire et facultative
Documentation obligatoire fournie.
b. Cession de droits avec une liste des éléments
Cession de droits obligatoire fournie.
c. Liste de références documentaires
<p>Books:</p> <p>Petrosian 2008 – Petrosyan H.L. Khachkar. Origins, Functions, Iconography and Semantics, Yerevan, 2008</p> <p>Yakobson 1986 – Yakobson A.L. Armenian cross-stones (Khachkars), Yerevan</p> <p>Nalbandyan 2009 – Nalbandyan R. The Stone-Cross Letters to the World, Yerevan</p> <p>Websites:</p> <p>www.psalmtours.com</p> <p>www.armeniapedia.org</p> <p>Multimedia resources:</p> <p>DVD – Varazdat Hambartsumyan's gallery</p> <p>DVD- Ruben Nalbandyan “Qare Simfonia (Stone Symphony)”</p> <p>DVD- Arsen Panosyan.</p>

COORDONNÉES
a. Personne à contacter pour la correspondance
<p>Ms. Dziunik Aghajanian Armenian National Commission for UNESCO Ministry of Foreign Affairs Yerevan, Republic Sq. Government Bld.2 Tel: (+3741) 544041-212, Fax: (+3741) 543925</p>
b. Organisme(s) compétent(s) associé(s)
<p>Ministry of Culture of the Republic of Armenia Hasmik Poghosyan, Minister of Culture 3, Government Building, 0010 Yerevan, Armenia Tel: +37410 529349 Fax: +37410 523922 E-mail: inter@mincult.am</p>
c. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)
<p>Ministry of Culture of the Republic of Armenia 3, Government Building, 0010 Yerevan, Armenia Tel: +37410 529349</p>

Fax: +37410 523922

E-mail: inter@mincult.am

Armenian National Commission for UNESCO

Ministry of Foreign Affairs

Yerevan, Republic Sq. Government Bld.2

Tel: (+3741) 544041-212, Fax: (+3741) 543925

Institute of Archeology and Ethnography of the National Academy of Sciences

Director Pavel Avetisyan

RA, 0025, Yerevan, Charents str 15, Tel/Fax (37410)55.68.96, E-mail archo@web.am,

Pavetisyan@sci.am

Institute of Arts of the National Academy of Sciences

Director Ararat Aghasyan

RA 0019, Yerevan, Barshal Baghramian str.24, Tel: (37410) 58.37.02,

E-mail:instart@sci.am

Scientific Research Center of the Historical and Cultural Heritage NCSO

Director Hakob Simonian

RA 0010, Yerevan, Pavstos Buzand str. 1/3, 7-th floor,

Tel: (37410) 52.66.18,

E-mail:hakobsimonyan@yahoo.com

Agency for Conservation of Historical and Cultural Monuments NCSO

Director Artyom Grigoryan

RA, 0010 Yerevan, Pavstos Buzand str. 1/3, 6th floor,

Tel: (37410) 52.37.33

Center of Popular Creation and Handicraft NCSO

Director Tigran Hakobian

Yerevan, Arshakunyats ave. 28/7

Tel: (37410) 44.15.80

Service for the protection of historical environment and cultural museum reservations. NCSO

Director Serjik Arakelian

Yerevan, Tairov 15, Tel/Fax (37410)58.74.27

Museum of Folk Arts NCSO

Director Hovik Hoveyan

Yerevan, Abovian str. 64

Tel: (37410) 56.93.83,

Organizations:

Research on Armenian Architecture NGO

Director Samvel Karapetian

Yerevan, Gyulbenkian str. 38 A, office 45

Tel: (37410)52.15.25.

E-mail:raayer@sci.am, www.raa.am

www.armenianarchitecture.am

Cross-Stone Making School» Charitable Foundation

Chairwoman Ms. Susanna Baghdasarian

Yerevan, Shiraki str, office 56 Tel: (37410)56.70.28

E-mail:xachqar@mail.ru www.khachqar.narod.ru

Individual craftsmen:

- Varazdat Hambartsumian, Yerevan, Arami str. 29/4

E-mail: xachqar@mail.ru,

Tel: (+37410) 530092, (+37491) 941744

- Panosyan Arsen Armenia, Kotayk marz, Argel village Tel: (+37493) 65 07 53

- Paruyryan Paruyr (Argel village, Kotayk)

- Paruyryan Arthur (Argel village, Kotayk) Tel: (+37493) 30 60 46

- Nalbandian Ruben (Arshaluys village, Etchmiadzin marz) Tel: (+37494) 30 78 90
- Nalbandyan Meruzhan (Arshaluys village, Etchmiadzin marz)
- Nalbandyan Armen (Arshaluys village, Etchmiadzin marz)
- Mkrtchian Hovhannes (Yerevan, Manasyan str. 23 A, apt 38)
- Khachikyan Harutyun(Yerevan, Margaryan str. 2)
- Yanikin Robert (Yerevan, Kurghinyan str 10, apt 29)
- Rubenyan Aramais (Yerevan, Nor Norq 2, Moldovakan str 27)
- Rubenyan Arthur (Yerevan, Nor Norq 2, Moldovakan str 27)
- Harutyunian Vardan (Yerevan, Norqi Ayginer, house 243)
- Harutyunian Varazdat (Yerevan, Tel (+37410 53 00 92))
- Khachikyan Eghya (Yerevan, Margaryan str. 2)
- Petrosyan Davit (Yerevan, Nor Norq 6, house 21-26)
- Chakhalyan Martiros (Yerevan, Nor Norq, Moldovakan str 50/1-46)
- Martirosyan Aramays(Yerevan, Jrvezh, Mayak 5-6)
- Smbatian Harutyun (Yerevan, Shengavit, Artashesyan str. 60-48)
- Khachatrian Karen (Yerevan, Shahumyan str 10, apt 91)
- Sargsyan Arsen(Yerevan, E.Kochar str 17-44)
- Mirzoyan Gaguik (Yerevan, Shirak str, Z lane, 5-13)
- Sargsyan Tigran (Yerevan, Ereboundi, Khaghagh Doni str 1-29)
- Martirossian Hovhannes (Yerevan, Adonts str 17/1, apt 8)
- Asatrian Ashot (Yerevan, Arshakunyats str. 135, apt 37)
- Ter-Hovhannisyan Ara (Yerevan, Haghtanak, Noriki str, house 12)
- Lusikyan Suren (Artik, Norashen village)
- Karapetyan Ashot (Martuni, Geghahovit village)
- Khachatryan Harutyun (Gyumri, Kazachi Post 1 raw, house 3, Tel: (+37493 80 71 88))
- Kutoyan Zaven (Gyumri, Sundukyan str 54, Tel (+37493 86 53 69))
- Melkonyan Kaycer (Gyumri, Aghyusi 41, Tel (+37491 74 91 18))
- Banshumjan Hrayr (Gyumri, Pemza 236/075 Tel (+37493 38 00 99))
- Gevorgyan Arthur (Gyumri, Akhuryan Mets Muselyan, Tel (+37494 93 60 70))
- Aghanyan Levon (Gyumri, Shahumyan village 22 str, Tel (+ 37493 89 24 66))
- Tokmajyan Davit (Gyumri, Akhuryan village 10 str, Tel (+ 37455 82 62 42))

SIGNATURE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT PARTIE

Nom : Hasmik Poghosyan

Titre : Minister of Culture of the Republic of Armenia

Date : 15 janvier 2010

Signature : <signé>